

00A INFORMATIONS DE FOND

Unité de cours Transplantation, degré secondaire II

Principe

Le thème de la transplantation est une question complexe et diversifiée dans sa globalité qui doit être présentée prudemment et de façon responsable. Il y a beaucoup de facettes pertinentes intervenant dans ce cours pour le degré secondaire II:

- Transplantation: Qu'entend-on par ce terme? / forme de traitement
- Distinction des possibilités de transplantation (don de son vivant et don d'une personne décédée)
- Organes, tissus et cellules
- Procédure d'attribution
- Faits et chiffres
- Définition de sa propre idée, de sa propre volonté

Objectifs du cours

Ce cours entend envisager le thème du don d'organes et de la transplantation sous différents angles. D'une part, les élèves doivent comprendre ce qui se cache sous le terme transplantation ainsi que les réflexions et les décisions intervenant quotidiennement dans ce domaine de la médecine. Les élèves doivent aussi se pencher de façon critique sur la question «Est-ce que j'accepterais de donner mes organes?» et défendre leur opinion lors d'une discussion avec la classe.

Ce cours doit informer sur le thème de la transplantation mais aussi servir de base de décision et de discussion aux élèves. Il ne s'agit pas de tenir un discours moralisateur. Toute décision est la bonne, quelle qu'elle soit. L'important est de la communiquer.

Informations actuelles

Don d'organes : principe du consentement explicite ou présumé?

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/transplantationsmedizin/willensaeusserung-zur-spende-von-organen-geweben-zellen/zustimmungsmodelle-in-der-transplantationsmedizin.html>

Don d'organes : le Conseil fédéral est favorable au consentement présumé

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/transplantationsmedizin/rechtsetzungsprojekte-in-der-transplantationsmedizin/indirekter-gegenvorschlag-organspende-initiative.html>